



Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 29 septembre 2010

Etaient présents : Jean-Yves BANNET, Cécile GUILLOTTE, Lina LE DOUX, Laurence NUNNEY, Rozenn MAHEVO, Rose-Marie LOREC, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Bernard GIARD, Alain THOMAS, Yves MAHEO et Jean-Yves LECLECH

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir :

Véronique BERTHO à Jean-Yves BANNET, Stéphanie MAHEO à Cécile GUILLOTTE, Patrick MONTAGNER à Lina LE DOUX

Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

Etait invitée : Harriet THOMAS, Diététicienne à l'Hôpital Yves LANCO

1. Renouvellement de la convention liant la commune à l'hôpital Yves Lanco pour la fourniture des repas au restaurant scolaire

Les élus émettent un avis favorable, de manière unanime, au renouvellement de la convention liant la commune à l'hôpital Yves Lanco pour la fourniture des repas au restaurant scolaire. L'expérience menée depuis trois ans a donné entière satisfaction tant au niveau des relations avec les services qu'au niveau des prestations fournies. Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années et prendra effet au 1^{er} novembre 2010.

Les modifications apportées aux termes de la convention concernent le rajout de la notion de conformité de la prestation par rapport à la réglementation, notamment en matière de qualité nutritionnelle, les produits biologiques et le prix du repas. Ce dernier passe de 5.93 euros à 6.44 euros.

Madame Harriet THOMAS, diététicienne auprès des services de l'hôpital Yves Lanco, a été invitée à s'exprimer sur le respect du plan alimentaire spécialement validé pour les enfants et les recommandations nutritionnelles à observer.

Une visite des locaux de restauration de l'hôpital est proposée aux élus, parents et enfants.

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Année 2009

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est établi chaque année. Il est adopté par le conseil communautaire dans un premier temps, puis il est présenté au conseil municipal ensuite.

Le Maire procède à une lecture attentive et circonstanciée du rapport relatif à l'exercice 2009. En conclusion, il fait part au conseil municipal de la poursuite de l'étude de la nouvelle filière de traitement d'eau potable, de la nouvelle usine de traitement de l'eau à laquelle serait adjointe une unité de dessalement. Une réunion de travail est prévue pour les élus courant novembre sur ce sujet.



3. Cession de terrain à Kéroulep et à Coléty pour l'euro symbolique

Le conseil municipal avait émis un avis favorable à la cession d'une partie de domaine public aux villages de Kéroulep et du Coléty lors de la séance du 19 mars 2010. Il est précisé que ces cessions se font à l'euro symbolique. En outre, la cession à Keroulep se fait au profit de Mademoiselle NOEL et Monsieur JUMEL, et non plus au profit des consorts Loréal.

4. Agrandissement de l'école :

Création d'une salle de classe et extension du restaurant scolaire

Lot n° 14 : Garczynski Traploir Morbihan - Capteurs Photovoltaïques - Avenant n° 01

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 01 au marché prévoyant :

- Plus value pour fourniture et pose du système d'intégration « Bacsun » en remplacement du système proposé dans l'offre de base pour un montant de 580.00 euros HT (Cinq Cent Quatre Vingt Euros Hors Taxes). Ce système ayant été exigé dans le cadre du contrat « assurance dommages ouvrages » signé par la commune.

5. Agrandissement de l'école :

Création d'une salle de classe et extension du restaurant scolaire

Lot n° 06 : Stéphane SAMZUN - Menuiseries Intérieures - Bois - Avenant n° 01 -

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 01 au marché prévoyant :

- Plus value pour dépose sas côté classe 1 pour agrandissement
- Plus value pour fourniture et pose d'une porte 1 vantail posé à l'extérieur s'ouvrant à l'extérieur y compris toute sujétion de finition intérieure et extérieure :
0.85 L x 2.15 h
et totalisant la somme de + 1 358.56 euros Hors Taxes

6. Agrandissement de l'école :

Création d'une salle de classe et extension du restaurant scolaire

Lot n° 12 : Archimède - Plomberie Sanitaire - Avenant n° 01 -

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 01 au marché prévoyant :

- Plus value pour la fourniture et la pose d'un réducteur de pression
- Plus value pour reprise d'alimentation du chauffe eau du rangement de la classe 2, reprise en mur et plafond de l'alimentation du WC de la classe 1 sous goulotte, réparation d'une évacuation EU au plafond de la classe 1
- Moins value pour non réalisation de la dépose et repose de kitchenette existante et dépose du WC existant de la classe 1
- Mise en place d'un chauffe-eau 15 litres pour kitchenette de la classe 1
et totalisant la somme de + 1 393.23 euros Hors Taxes



7. Vente d'un camion à un personnel communal

La commune souhaite vendre un de ses camions au prix de 1 380.00 euros. Le prix est déterminé par le montant des frais supportés en 2010 par la commune pour le mettre en conformité en vue du contrôle technique obtenu.

Ce prix sera proposé au personnel communal intéressé. En cas de désaccord, la commune conservera son camion.

8. Adresse du lotissement de Lannivrec

Le conseil municipal décide de conserver une seule adresse pour le lotissement de Lannivrec : « Lannivrec » tout simplement, puisque l'idée de ce lotissement a toujours été de créer un village nouveau.

A ce jour, tous les logements locatifs sociaux sont attribués et le village commence à se peupler. Les élus se réjouissent de la concrétisation de ce programme d'autant plus qu'à ce jour, seules, deux parcelles, destinées à des résidents principaux, restent à vendre.

Il est rappelé que toutes les demandes de logements sociaux déposées en mairie sont transmises à Bretagne Sud Habitat. Elles ne peuvent aboutir que lorsque les dossiers sont complets. Ensuite, les dossiers sont examinés en commission d'attribution et sont soumis à des critères sociaux très précis.

9. Amortissement des subventions d'équipements communaux

Le conseil municipal décide d'amortir sur cinq années les subventions d'équipements inscrites au budget primitif 2010 au compte 204, conformément à la réglementation.

10. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 16

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 19.07.2010

Produits d'entretien Restaurant Scolaire
Groupe Pierre Le Goff
Montant : 890.36 euros TTC

Décision du 26.07.2010

Remplacement prise triphasée sur borne
Place du Marché
Garczynski Traploir Morbihan
Montant : 239.20 euros TTC



Décision du 28.07.2010

Raccordement nouvelle cantine scolaire
ERDF
Montant : 2 212.90 euros TTC

Décision du 27.08.2010

Coupes et trophées
Coupes et Trophées Cévenols
Montant : 287.95 euros TTC

Décision du 02.09.2010

Débroussailleuse
Garage LE BOUEDEC
Montant : 1 030.00 euros TTC

Décision du 20.05.2010

Convention de coordination OPC – Création d'une salle de classe et extension du restaurant scolaire –
Ecole Primaire Publique
Ouest Coordination
Montant : 8 400.00 euros HT

Décision du 31.08.2010

Acte d'engagement lot n° 11 – Ascenseur
Extension de l'école communale : Création d'une classe et extension du restaurant scolaire
SCS OTIS
Montant : 27 250.00 euros HT

Décision du 10.09.2010

Accompagnement pour la mise en œuvre et l'utilisation de la visioconférence
CATEL
Montant : 1 500.00 euros HT

11. Divers

- Aménagement de la Place des Tilleuls :

Le projet d'aménagement de cette place consiste en la réalisation de murets avec jardinières, d'allées piétonnes, d'aménagements d'espaces verts avec maîtrise des eaux de ruissellement provenant de la Place Notre Dame

- Borne wi-fi en mairie :

Il est rappelé qu'une borne wi-fi est installée en mairie. Elle connaît un vif succès.

- Réception des membres de l'Amicale de l'Association du remorquage :

Le 25 septembre, le maire recevait les membres de cette amicale. Ce fut l'occasion de redire sa reconnaissance et ses remerciements aux membres de l'équipage de l'Abeille Flandre.

La séance est levée à 20 heures 30.